

LE TEMPS

MÉDIA SUISSE DE RÉFÉRENCE

ABUSÉES SEXUELLEMENT PAR LEUR PÈRE SPIRITUEL, FLORENCE ET CAMILLE TÉMOIGNENT

Le Temps, 31 Janvier 2008

GENEVE. Deux jeunes femmes affirment avoir été abusées par un prêtre de la Communauté des Frères de Saint-Jean de Genève. Ce dernier a été déchargé de son ministère. Le procureur du canton de Genève a ouvert une enquête.

De nouveaux cas supposés d'abus sexuels commis par un prêtre viennent de faire surface dans le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Le 22 janvier, Mgr Genoud a relevé momentanément de son ministère un prêtre qui appartient à la Communauté des Frères de Saint-Jean à Genève. Selon l'évêque, il s'agit d'une mesure « prudentielle », qu'il a prise après avoir eu connaissance de trois témoignages, dont un indirect, à charge contre ce prêtre. L'abbé Nicolas Betticher, official du diocèse, a de son côté informé le procureur général du canton de Genève des faits. Celui-ci a ordonné une enquête, qui a été confiée à la brigade des mœurs. Une enquête canonique a aussi été ouverte par Mgr Benoît Rivière, évêque d'Autun et responsable des Frères de Saint-Jean, dont la maison mère se trouve dans son diocèse. Quant au prêtre soupçonné d'abus sexuels, le frère Paul*, il nie les accusations portées contre lui.

Un homme « charismatique »

Deux jeunes femmes qui affirment avoir été abusées par ce prêtre ont décidé de confier leur témoignage au *Temps*. Toutes deux, appelons-les Florence* et Camille*, avaient 18 ans au moment des faits. Au début des années 90, elles fréquentaient régulièrement la Communauté des Frères de Saint-Jean, qui proposait diverses activités pour les jeunes. Elles se trouvaient à l'époque dans une situation de fragilité psychologique. Elles décrivent le frère Paul comme un homme très charismatique en qui elles avaient totalement confiance. Toutes deux le rencontraient séparément au cours d'entretiens spirituels privés. Il insistait sur le caractère particulier et secret de la relation qu'il entretenait avec chacune d'elles. En outre, le frère Paul était le père spirituel des deux jeunes femmes.

Humiliée et découragée

Florence situe le début des abus en 1991. Ceux-ci se manifestent d'abord par des baisers sur la bouche. Un jour, alors que le prêtre conduisait rapidement sur une autoroute et qu'ils étaient seuls tous les deux, il défait la ceinture de sécurité de Florence, attire et frotte son visage sur son sexe, qu'elle sent en érection sous l'habit monastique. Pétrifiée, affolée par la vitesse, la jeune fille ne réagit pas. Quelques jours plus tard, le frère Paul commet un nouvel abus : il utilise la main de Florence pour se masturber. Ce jour-là, la jeune fille décide qu'elle ne remettra plus jamais les pieds dans la Communauté. « *Le frère Paul n'a jamais utilisé la contrainte physique, dit-elle. Je n'ai pas opposé de résistance à ses atouchements. J'étais incapable de réagir, comme paralysée. Je n'arrivais pas à comprendre que quelqu'un à qui je faisais tellement confiance puisse agir ainsi. Il était comme un grand frère pour moi. Plus tard, je m'en suis beaucoup voulu de ma passivité.* » Toutefois, dans les semaines qui suivent, Florence décide d'aller en France trouver le père Marie-Dominique Philippe, le prieur général et fondateur des Frères de Saint-Jean, aujourd'hui décédé. « *Après m'avoir écoutée, il m'a prise dans ses bras en me disant qu'il fallait beaucoup prier. C'est tout. Je me suis sentie à nouveau humiliée.* » Découragée, elle renonce à ce moment à avertir la justice civile.

Attouchements sexuels

Camille situe les abus vers 1991–1992. Elle songeait alors à entrer dans les ordres. Elle connaissait le frère Paul depuis deux ans avant qu'il ne l'embrasse une première fois. Elle s'y oppose, mais le prêtre lui affirme que des gestes tendres sont possibles entre des personnes vouées à la vie contemplative. Puis le frère Paul commence à utiliser sa main pour se masturber. Camille essaie de s'opposer à ces attouchements. « *Mais il était très ferme et impulsif, c'était difficile de lui résister.* » Le prêtre veut aller toujours plus loin. A quatre ou cinq reprises, il la déshabille et se frotte sur elle pour atteindre le plaisir. « *J'avais perdu toute capacité de clairvoyance. C'était quelqu'un que j'admirais beaucoup, je me disais que c'était des dérapages, que les frères de la Communauté allaient l'aider, qu'il allait se responsabiliser et arrêter.* » Puis Camille trouve la force de dire au frère Paul qu'elle ne le laissera plus faire. Elle quitte ensuite Genève pour une ville étrangère.

En 2003, Florence prend conscience de manière plus claire de la gravité des abus qu'elle a subis. Elle veut se faire entendre par la hiérarchie ecclésiastique et rencontre Mgr Genoud. L'évêque prend contact avec le frère Paul, qui nie tout. « *Je n'ai pas enquêté auprès des frères de la Communauté, dit Mgr Genoud. Il faut respecter une certaine confidentialité. Cependant, j'ai enquêté dans l'entourage, sans succès.* » Pourtant, Florence lui a dit savoir de source sûre qu'une autre jeune femme a subi les mêmes attouchements qu'elle. « *C'est exact, confirme l'évêque. Mais tant que je n'avais pas ce témoignage, c'était une parole contre une autre. J'ai instamment demandé à cette dame d'encourager son amie à parler. Fin 2007, cette personne a été reçue à l'évêché de Fribourg. Ses déclarations nous ont permis d'engager les démarches récentes. Ce que j'ai entrepris à l'époque n'était sans doute pas parfait. Mais j'avais des problèmes avec mon official et je manquais de soutien au niveau juridique.* »

« Une longue anesthésie »

Début 2007, Camille se réveille de ce qu'elle appelle une « longue anesthésie ». Elle veut confronter le frère Paul au passé, et s'assurer que les abus ont cessé. « *Il a reconnu les faits, mais pour lui, ce n'était pas des abus. Il m'a dit qu'il ne savait pas que j'avais été blessée par ses agissements. Je lui ai alors demandé s'il était guéri. Il m'a dit être dans la pleine lumière avec ses supérieurs et m'a proposé de parler avec son propre directeur spirituel, le frère Charles* » ». L'entretien avec celui-ci tourne court. « *Il m'a demandé si le frère Paul avait été violent avec moi. J'ai dit non. Il m'a répondu que dans ce cas, la faiblesse était partagée, et que je devais demander pardon au frère Paul.* » Toutefois, Camille veut savoir s'il est prêt à entendre ce qu'elle a à lui dire. « *Il a refusé, est devenu très agressif et m'a traitée de calomnieuse.* » Début 2007, Florence et Camille ont aussi renoué contact. Camille avait confié à Florence quelques années auparavant avoir subi des abus similaires aux siens, mais elle n'était pas prête à témoigner. Convaincues que le frère Paul a commis d'autres abus et pourrait en commettre encore, elles décident d'agir ensemble. Cette conviction les amènera aussi à donner leur témoignage au *Temps*.

« Des faits graves et crédibles »

En mars 2007, les deux jeunes femmes prennent contact avec le nouveau prier général de la Communauté, le père Jean–Pierre–Marie, et le vicaire général, frère François, auquel elles expliquent les faits. Florence reste sans réponse pendant plusieurs mois. Quant à Camille, elle reçoit des réponses rares et vagues à ses demandes d'information. Lassées, Florence et Camille rédigent chacune un texte de témoignage qu'elles envoient notamment à Mgr Genoud et à Mgr Rivière. Camille a été encouragée dans ce sens par des frères de la Communauté qui la soutiennent. Nicolas Betticher convoque les deux jeunes femmes à l'évêché, ainsi que le représentant d'une troisième victime. Le 24 novembre, il les écoute longuement. Les témoignages sont examinés un mois plus tard à l'évêché en présence des deux évêques et du vicaire général des Frères de Saint–Jean pour l'Europe. « *Les faits décrits nous ont paru suffisamment graves et crédibles pour décharger le prêtre de ses fonctions, demander l'ouverture d'une enquête canonique et informer la justice civile* », dit Nicolas Betticher. Quant au frère Paul, il continue à nier les faits avancés par Florence et Camille, selon le porte–parole de Mgr Rivière.

Patricia Briel

* Prénoms d'emprunt. Selon *La Liberté*, Nicolas Betticher a informé l'Office des juges d'instruction du canton de Fribourg d'un nouveau cas d'abus sexuel supposé.